COMMISSION RELATIVE A L'ETABLIS-SEMENT DES SOLDATS.

L'hon. M. ROCHE (ministre de l'Intérieur) propose à la Chambre de se former en comité général pour la discussion d'un projet de résolution ainsi conçu:

Il y a lieu de constituer une commission sous le nom de "Commission relative à l'établissement des soldats" (The soldier settlement Board), composé de trois commissaires; de pourvoir aux salaires et dépenses s'y rapportant, et d'autoriser le ministre de l'Intérieur, sur demande de la commission, à réserver les terres fédérales nécessaires, et à accorder, sur la recommandation de la commission, une inscription gratuite pour cent soixante acres, au plus, des dites terres réservées, à toute personne ayant servi dans les corps expéditionnaires du Royaume-Uni ou des pays ou colonies britanniques autonomes et qui aura quitté l'armée avec un état de service honorable ou qui aura été licencié honorablement, et à la veuve de toute telle personne décédée en service actif, subordonnément aux conditions que le Gouverneur en conseil jugera nécessaires, afin de garantir l'usage des terres pour les fins pour lesquelles ces terres ont été concédées; et, de plus, de prescrire que la commission pourra prêter à tout tel colon, aux conditions qu'elle pourra établir, une somme n'excédant pas deux mille dollars pour l'acquisition de terres pour des fins agricoles, l'a-mélioration de terrains agricoles, l'érection de bâtiments agricoles et l'achat d'animaux, de machines et d'outillage, les deniers devant être employés sous le contrôle de la commission, et le paiement de toute dépense faite aux termes de la présente résolution devant être prélevé sur les deniers que le Parlement pourra consacrer aux objets susdits.

Monsieur l'Orateur, je suppose que la Chambre s'attend à quelque explication de ce projet de résolution qui, on l'admettra, est d'importance capitale non seulement pour les soldats rapatriés, mais aussi pour le pays en général. L'agriculture est une des industries essentielles du Canada. Des millions d'acres de terre ne sont pas colonisés qui restent incultes, et il nous faut des cultivateurs pour faire profiter le pays de ses grandes ressources agricoles.

Pour attirer les immigrants sur les terres de l'Ouest, nous offrons, à titre gratuit, 160 acres à qui veut s'inscrire pour un homestead, et, en plus le droit de préemption sur 160 autres acres dans le district de préemption, qui comprend certaines parties de l'Alberta et de la Saskatchewan, à raison de \$3 l'acre, pourvu que l'inscrit remplisse les conditions prescrites d'établissement. Par ce moyen, nous avons attiré dans les prairies de l'Ouest des dizaines de mille colons qui, autrement, ne se seraient pas établis au Canada. Ils nous sont venus de presque tous les pays civilisés du monde dont nous voulions accepter les immigrants. A peu d'exceptions près, ils sont devenus d'excellents citoyens respectueux des lois, qui se

sont livrés avec succès à la culture du sol. Nous devons cependant nous féliciter, en ce moment de crise nationale, de ce que la majorité de notre population soit d'origine canadienne et anglaise.

J'estime donc qu'il est d'une extrême importance, non seulement pour notre saltisfaction personnelle, mais encore au point de vue national et économique, que nous maintentions, dans la plus grande mesure possible. l'élément anglais dans notre population. Ces pays qui ont été éprouvés par la guerre au cours des années écoulées ont constaté qu'après la signature de la paix, il est survenu une période de malaise qui a fini par déterminer l'émigration d'un plus ou moins grand nombre des habitants de ces pays. Aussi bien, le gouvernement anglais, tout désireux qu'il est de retenir ses propres soldiats dans les Iles britanniques, et bien qu'il ait, en vue de réaliser cet objectif, élaboré une mesure pour leur établissement lau plays même, n'en est pas moins disposé, pour empêcher cette émigration de se fixer hors des limites de l'Empire, de s'assurer la coopération des colonies autonomes transmarines. Il v a un an à peu près, sir Rider Haggard, à titre honoraire représentant du Royal Colonial Institute, a visité les colonies autonomes transmarines dans le buit die violir itouit d'abord quels avianitages s'offraient aux soldats des Iles britanniques après leur libération pour s'établir sur des terres dans les colonies anglaises; bien que sa mission n'ait aucun caractère officiel, en tant que le gouvernement était concerné, l'entreprise ne fut pas molins tentée à la conmaissance et du consentement de ce dernier. et je suis personnellement convaincu que le rapport de sa mission a joué un certain rôle dans la convocation de la récente conférence impériale, alors que les représentants des différentes colonies autonomes britanniques et le gouvernement impérial ont débattu des questions intéressant grandement l'empire, dont les principales furent celle de l'émigration et celle des différentes mesures à prendre en vue de l'établissement des soldats libérés. La guerre des Boers fut suivie de cette période de malaise qui est la conséquence de toutes les guerres, et les choses en vinrent en Angleterre, au point, qu'en 1903, 259,000 Anglais émigrèrent de leur pays natal. De ce nombre 123,000 s'établirent aux Etats-Unis d'Amérique et furent perdus pour l'Empire. Lorsque le clairon sonna dans l'Empire l'appel sous les drapeaux, après la déclaration de la présente guerre, et convoqua les fils de l'Angleterre à la défense des principes chers à l'empire britannique, une proportion relativement minime de ceux qui